



Minorités visibles en politique : les blocages français

L'universitaire James Cohen explique pourquoi le modèle multiculturel américain est difficilement exportable

Entretien

De plus en plus de Français issus de l'immigration se plaignent du manque de « représentativité » des partis politiques. Un ouvrage, intitulé *Minorités visibles en politique* (éd. du CNRS), publié le 13 octobre, tente d'apporter de nouveaux éléments de compréhension sur ce sujet. A partir d'une comparaison avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ce livre, dirigé par l'historienne Esther Benbassa, revient sur ce phénomène qui veut que, en France, hormis les élus d'outre-mer, seuls 3 députés sur 577 et 3 sénateurs sur 348 sont « issus de la diversité ».

James Cohen, professeur à l'université Paris-III, spécialiste des enjeux ethniques de la citoyenneté, est l'un des contributeurs de l'ouvrage. Il explique pourquoi l'arrivée d'un « Obama français » n'est pas pour demain.

En matière de diversité en politique, la France regarde souvent les Etats-Unis comme un modèle. Quels facteurs ont favorisé là-bas une telle représentativité des minorités ?

Le facteur historique principal, c'est l'expérience de l'esclavage sur le territoire national, une expérience de racialisation si radicale que la lutte pour les droits née après son abolition en porte encore la trace.

En France, les minorités ont une autre histoire. Elles sont issues des migrations coloniales et « post-coloniales ». Elles commencent à être visibles et concentrées dans certains lieux, mais sans former de grands quartiers ségrégués à l'image de certaines villes américaines. **Faut-il en déduire que les revendications des minorités françaises sont moins puissantes que celles des Noirs aux Etats-Unis ?**

Il y a des revendications qui commencent à être fortes, mais qui sont portées par des groupes



M. Haidari, d'origine comorienne, adjoint au maire PS du 1^{er} arrondissement de Marseille. SOLLIER/MAXPPP

qui n'ont pas toujours le loisir de s'affirmer comme minorité.

Quand ils le font, on leur répond que ce n'est pas compatible avec la citoyenneté républicaine. Aux Etats-Unis, en raison du poids historique de la question noire, la notion de minorité n'a pas besoin d'être expliquée. Tout le monde comprend, et des groupes comme les Latinos ont suivi cette logique.

Sous-entendez-vous que l'interdiction des statistiques ethniques en France empêche les minorités de s'affirmer ?

Les statistiques du recensement américain sont un support des groupes minoritaires parmi d'autres. En fait, il y a aussi des associations et des groupes de lobbying qui tentent d'influencer des décisions politiques. Mais en France, quand un groupe se réclame du statut de « minoritaire », même en étant parfaitement dans les règles

du système et en empruntant un vocabulaire républicain, comme le Conseil représentatif des associations noires (CRAN), il est assez décrié. Les « indigènes de la République » s'embarrassent moins du langage républicain, mais leur logique est différente : ils cherchent plus à se regrouper qu'à influencer les partis.

Aux Etats-Unis, la minorité noire demandait-elle, à l'origine, une visibilité en politique ?

C'est venu progressivement. Il y a d'abord eu la loi de 1965, qui interdit toute discrimination en fonction de l'origine dans l'accès au vote. Mais, quelques années plus tard, on s'est rendu compte que si l'on votait et qu'aucun membre des assemblées n'était issu des minorités, c'était insuffisant.

Depuis 1982, pour les élections législatives nationales, la loi permet donc aux Etats de créer des cir-

conscriptions qui rendent plus probable l'élection de personnes issues des minorités à la Chambre des représentants

Peut-on considérer cela comme de la discrimination positive ?

Dans ce cas précis, oui. S'il y a aujourd'hui une quarantaine de députés noirs – soit presque autant que leur poids dans la population totale –, c'est en partie grâce aux découpages du territoire.

Toutefois, tous les députés noirs ne viennent pas de « circonscriptions noires ». Il n'est écrit nulle part que pour être bien représen-

té, il faut toujours élire quelqu'un de sa propre couleur.

Ce système de découpage des circonscriptions pourrait-il être transposé en France ?

Cela me paraît inconcevable. Ce qu'on appelle les « minority-majority districts », c'est-à-dire les circonscriptions où les minorités sont majoritaires, n'existent pas en France, même en Seine-Saint-Denis. En France, les zones de forte exclusion socio-économique sont plus mixtes qu'aux Etats-Unis. **Quelle fut l'étape suivante de la représentation des minorités ?**

Si on laisse de côté la période juste après la guerre de sécession (1865-1877), les premières percées des Afro-Américains ont eu lieu à partir de 1967-1968, à l'échelle municipale, avec l'élection de maires à Cleveland (Ohio), Gary (Indiana), puis dans des dizaines de villes. C'est en partie grâce à ces percées locales que les choses ont évolué. En France, on voit que certains conseils municipaux commencent à changer de couleur

Aux Etats-Unis, c'était il y a plus de quarante ans. Faudra-t-il attendre autant de temps en France ?

J'ai du mal à adopter la logique du « retard » car ce sont deux systèmes différents. Mais il est certain que l'émergence d'un « Obama français » risque d'être lente. Aux Etats-Unis, son avènement a été la rencontre entre un homme et un contexte. S'il a émergé, c'est en partie grâce à la consolidation des classes moyennes noires. Un mouvement de ce genre est à l'œuvre en

France, mais les logiques de discrimination demeurent fortes.

Que pensez-vous de la façon dont les partis français promeuvent la diversité en leur sein ?

Aux Etats-Unis, les deux grands partis sont décentralisés : les choix des candidats sont donc faits localement. En France, les partis ont un fonctionnement très centralisé. C'est au sommet que se négocient les postes. Il n'y en a pas moins des progrès réels, mais lents.

Néanmoins, je ne veux pas donner de leçons, mais quand on ne valorise que la diversité des origines, il y a un danger de superficialité.

« En France, l'accès des minorités aux postes politiques doit se banaliser, mais pas à n'importe quel prix »

Il m'est arrivé de voir dans des réunions publiques en France des personnes issues de minorités visibles qui voulaient se faire élire à tout prix. Certains sont capables de passer d'un bord politique à un autre sans états d'âme. L'accès des minorités aux postes politiques doit se banaliser, mais pas à n'importe quel prix. Le risque, c'est que la promotion de la diversité fasse aussi partie, comme aux Etats-Unis, d'une stratégie de défense de l'ordre social en place. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR
ELISE VINCENT**